

---

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Signatur</b>     | <b>CH-BAR#B0#1000/1483#2813#1, p. 156 [PDF 159]</b> |
| Transkription       | Hans-Ulrich Schiedt                                 |
| Datum Transkription | 29.11.2016  |
| Kontrolle           | Norbert Furrer                                      |
| Datum Kontrolle     | 9.5.2017  |

---

Missivenbuch der Korrespondenz des Kriegsministers an Minister, Regierungstatthalter, Verwaltungskammern, Strassenaufseher und andere Beamte, 8. 1. 1800 – 31. 12. 1800.

[p. 156]

Du 12<sup>e</sup>. Novembris [1800]

[...]

Circulaire Classification

Baden, Zurich, Senthis, Thurgowie, Schaffhouse, Soleure, Berne, Oberland.

Comme je ne peux vous donner les explications qui sont nécessaire[s] pour la mise en activité de l'arrêté du conseil exécutif du 22<sup>e</sup>. 8<sup>bre</sup> concernant l'organisation des ponts & chaussées qu'après que la classification des routes sera déterminée, vous voudrés bien me l'envoyer incessamment avec votre préavis motivé. Je vous observerai à cet égard qu'elle ne doit pas consister à distinguer le degré d'importance dont une route peut être par sa largeur ou sa convenance par rapport à telle ou telle ville, mais celle dont elle sera pour le système des routes en général et pour établir une methode et un ordre constant dans les dépenses d'entretien, par exemple: la route de Lausanne à Zurich & à Bâle et plus loin con[n]ue de tout le monde est de la première classe; toutes celles qui ne pourront pas lui être assimilées pour le transport des grands fardeaux, la grande fréquentation et les dégradations qui en resulteront, en un mot, par les depenses d'entretien ne pourront être rangées que dans la deuxième classe, enfin celles qui ne servent qu'au debouché de l'intérieur du pays jusqu'au[x] grands chemins et jusqu'aux villes sont de la troisième classe, quoi qu'elles seroient construites en forme de routes elles ne sont plus que des chemins de traverses. D'après ces considérations on verra qu'il y a fort peu de routes de la première classe et que celles de la 3<sup>e</sup>. sont les plus nombreuses dans la plus part des cantons.